

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

02/257 du 24/03/82
DECRET N° MTPS.DGTFP.DFP.2103/7

Portant ~~versement~~, reclassement et nomination de Monsieur LHEYET GABOKA Maurice Joseph, Instituteur des cadres de la catégorie B hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement).-

-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

C I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant la réglementation sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de 7^e catégorie AI ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1^{er} paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I des services Techniques ;
(/u le décret n° 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux nominations des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 3876/MEN-DPAA-SP du 20.01.81 portant promotion des Instituteurs et Institutrices de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux à trois ans au titre de l'année 1979 ;
(/u l'arrêté n° 7319/MJT.DGT.DCGPCE du 14.9.77 autorisant Monsieur LHEYET GABOKA Maurice Joseph, Instituteur de 1^{er} échelon à suivre un stage de Formation en France (Régularisation) ;
(/u la lettre n° 1272/MEN-DGAS-DPAA-P4 du 20 Août 1981 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 14.8.1981 ;

D E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets 73/143 du 24.4.73 et 60/90 du 3.3.60 susvisés, Monsieur LHEYET GABOKA Maurice Joseph, Instituteur de 3^e échelon, indice 700 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) titulaire du Diplôme d'Ingénieur délivré par l'Ecole supérieure d'Informatique- Electronique- Automatique de Paris (France), est versé dans les cadres des services Techniques (Statistiques) reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé par assimilation Ingénieur Statisticien 1^{er} échelon, indice 830 ACC = Néant.

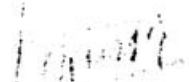
ARTICLE 2: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan pour servir à l'O.C.I.

ARTICLE 3: Le présent arrêté qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

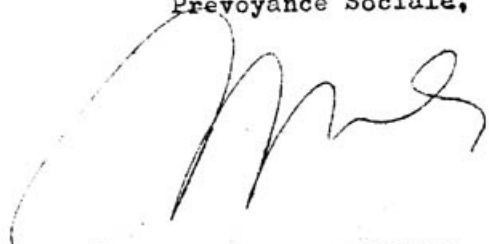
Brazzaville le 24 Mars 1982

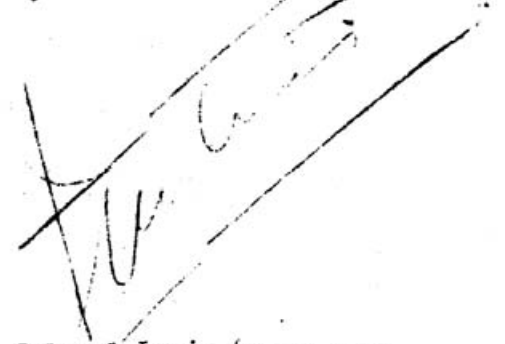
Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Plan,


- Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,


- Bernard COMBO MATSIONA.-


- Colonel Louis L'AMIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZ

AMPLIATIONS :

JORPC1
DGTFP/DFP.....2
D.B.....1
D.C.F.....1
DOSSIER.....1
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....1.8

